

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021 ET PLAN D'ACTION 2022



Réseau des professionnels en Centres culturels, asbl

n° d'entreprise : 0447.235.722

Compte bancaire : BE41 0682 1353 4110



L'ASTRAC, le Réseau des professionnels en Centres culturels

Qui sommes-nous ?

L'ASTRAC est le Réseau des professionnels en Centres culturels, l'organisation représentative du secteur des Centres culturels conventionnés de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui fédère leurs travailleur·se·s, tous métiers confondus.

Fondée en 1991, l'ASTRAC met en réseau les professionnel·le·s et les équipes des Centres culturels. Elle encourage et accompagne les rencontres, les mutualisations et la solidarité, valorise les pratiques professionnelles et l'action des Centres culturels et défend les enjeux du travail culturel dans la société.

Pour se nourrir en permanence des réalités et des points de vue des professionnel·le·s en Centres culturels, l'ASTRAC privilégie les modes d'intervention et de fonctionnement participatifs et ascendants.

Son champ d'action porte avant tout sur l'animation d'espaces-temps pour l'échange, le partage, la réflexion collective entre professionnel·le·s en Centres culturels, et la construction d'une parole commune à relayer auprès du politique, de différent·e·s interlocuteur·trice·s du secteur ainsi que de l'opinion publique.

Reconnue et soutenue par la FW-B dans le cadre du Décret du 21 novembre 2013 sur les Centres culturels comme « organisation représentative » et dans le cadre du Décret du 8 mai 2019 sur la Gouvernance culturelle comme « fédération professionnelle », l'ASTRAC siège dans différentes instances d'avis du secteur culturel et participe le cas échéant à des groupes de réflexion qui accompagnent la définition ou la mise en œuvre des orientations politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le secteur.

ASTRAC

Réseau des professionnels en Centres culturels asbl

rue du Couvent, 4
6810 Jamoigne
+32 (0)61 29 29 19



Le siège social et les bureaux de l'ASTRAC sont installés en Région Wallonne, à Jamoigne, entité de la Ville de Chiny en Province de Luxembourg.

L'ASTRAC est soutenue financièrement par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre d'un contrat-programme pour les années 2017-2022 (55.791,44 € en 2021 et par la Région Wallonne dans le cadre des Aides à l'Emploi (16026,48€ pour 1 ETP en 2021 sans compter les réductions des cotisations patronales).

Une réunion ordinaire de l'Assemblée générale est organisée au minimum une fois par an.

En 2021, l'ASTRAC fédérait :

235 professionnel·le·s, issu·e·s de 88 Centres culturels, **membres effectifs** de l'asbl avec droit de vote à l'AG.

119 **membres adhérents institutionnels** dont l'ensemble des 116 Centres culturels conventionnés.

(Voir les listes complètes en annexes).

Le CA en 2021

Justine Dandoy – vice-présidente (Centre culturel de l'arrondissement de Huy), Adeline Degraux (Centre culturel de Gerpinnes), Pierre Fasbender – trésorier adjoint (Centre culturel de Habay), Laurent Habran (Centre culturel de Florennes), Benjamine Huyghe (Centre culturel de Welkenraedt), Manon Istasse (Eden, Centre culturel de Charleroi), Stéphane Jacob (La Vénerie, Centre culturel de Watermael-Boitsfort), Sabine Lapôtre (Centre culturel de Walcourt), Valérie Lossignol – vice-présidente (Central, Centre culturel de la région du Centre), Christophe Loyen – président (Centre culturel de Chênée), Maud Mallet (Centre culturel de Mouscron), Pierre Mativa (Centre culturel de Wanze), Bernard Michel – secrétaire (Centre culturel de l'Entité fossoise, Fosses-la-Ville), Hervé Persain – secrétaire adjoint (Centre culturel de l'arrondissement de Huy), Pascale Piérard – trésorière (Centre culturel Ourthe et Meuse, Angleur et Sclessin), Fleur Sizaire (Maison culturelle de Quaregnon) et Laurence Vandermeren (Centre culturel de Pont-à-Celles)

Merci à tous pour leur engagement !

Le **Conseil d'administration** de l'ASTRAC est composé de professionnel·le·s en Centres culturels.

Il est le garant de l'ancrage de l'asbl dans les réalités des équipes du secteur et du dynamisme de l'asbl.

Les administrateur·trice·s, 18 personnes au maximum, sont issu·e·s de toutes les régions de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de différents métiers du secteur. Le CA veille également à la parité hommes-femmes. Il est renouvelé par tiers chaque année, à l'occasion de l'AG statutaire. Les administrateur·trice·s sont à l'écoute de leurs collègues. Le CA se veut l'interface entre les professionnel·le·s et l'ASTRAC ; chaque administrateur·trice y agit comme le porte-parole du secteur et non en tant que délégué·e de son Centre culturel.

Le CA fixe les orientations générales pour la réalisation des missions de l'asbl et prend les décisions importantes relatives à sa gestion dans le cadre de ses réunions mensuelles.

Celles-ci sont ouvertes à tous les membres effectifs de l'association, sur demande.

Le CA tient à se réunir dans des lieux différents du secteur. Ses réunions sont autant de moments de rencontre et de partage des réalités des équipes hôtes des réunions.

En 2021, comme en 2020 la situation sanitaire a continué à nous obliger de travailler et de nous réunir virtuellement ; trois réunions seulement ont pu se tenir en présentiel.

Ces réunions eu lieu le 28/9 à Jemeppe-sur-Sambre, le 21/10 à Chiny et le 25/11 à Doische.

Merci aux équipes des Centres culturels qui nous ont accueillis !

Le CA s'est en outre réuni virtuellement les 1/1, 25/2, 8/3, 22/4, 18/5, 24/6 et 21/12.

L'**équipe** de permanent·e·s de l'ASTRAC est constituée de trois travailleuses engagées à temps partiel :
une directrice (85% ETP – en 2021 : TP du 1/2 au 14/2, du 22/2 au 2/4 et du 22/12 au 31/12),
une coordinatrice administrative (60 % ETP – en 2021 75 % ETP du 1/2 au 14/2),
une chargée de projet (mi-temps – en 2021 poste vacant du 1/2 au 15/3).

Ce dernier poste dépend d'une subvention extraordinaire de la FW-B obtenue en 2017 et renouvelée les années suivantes . Les trois travailleuses sont engagées dans le cadre des aides APE de la Région wallonne.

L'équipe en 2021

Julia Bailly, animatrice en charge de la Plateforme d'Échange et de Partage –
plateforme@astrac.be

Marie Lambert, coordinatrice administrative et chargée du projet de la Carte pro – secretariat@astrac.be

Liesbeth Vandersteene, directrice –
liesbeth@astrac.be



Nos missions clés

Le partage d'expériences et de ressources, de savoirs et de compétences, d'énergies et d'idées entre les professionnel·le·s en Centres culturels, tous métiers confondus, est au cœur de l'action de l'ASTRAC.

Celle-ci articule des initiatives pour accompagner, nourrir, confronter et relier les pratiques et les actions des équipes ainsi que des interventions pour représenter les Centres culturels du point de vue de ses travailleur·euse·s et pour défendre les positions qu'elles ou ils partagent.

Un plan d'action pour 2017-2022, des enjeux à mettre au travail, un cahier des charges, un contrat-programme.

Le travail de l'ASTRAC est guidé par un plan d'action ; celui-ci définit des enjeux, des axes opérationnels pour les relever, et un cahier des charges qui décline ses axes. Le tout fait l'objet d'un accord de subventionnement pluriannuel par la FW-B qui est formalisé à travers un contrat-programme. Conçu pour les années 2017-2021, ce contrat-programme a été prolongé d'un an pour couvrir l'année 2022 également.

L'ASTRAC se met au service des équipes et des professionnel·le·s en Centres culturels, mais elle n'est pas vraiment un pourvoyeur de services. Elle se veut plutôt un **lieu d'action commune.**

Les **enjeux** qui guident l'action de l'ASTRAC en 2017-2022 en quelques mots :

SOLIDARITÉ, COLLABORATIONS, IDENTITÉ SECTORIELLE : « Encourager et accompagner la solidarité et les collaborations entre les professionnel·le·s du secteur pour forger une identité sectorielle forte : multiple, ouverte et dynamique »

TRANSITION DÉCRET ANCRÉE DANS LES PRATIQUES : « Contribuer à la transition des Centres culturels vers le nouveau décret, en stimulant et promouvant les pratiques de terrain »

LÉGITIMITÉ DES CC ET LEURS MÉTIERS : « Renforcer la légitimité des Centres culturels et de leurs métiers, en tant qu'acteurs de la société »

Le **cahier des charges** pour les années 2017-2022 engage l'ASTRAC à :

organiser chaque année une ou des **rencontres professionnelles** ouvertes aux différents métiers du secteur ;

développer des **outils de communication et de liaison** à destination des professionnel·le·s du secteur, tous métiers confondus ;

tester de nouvelles formes de mutualisation, soutenir des **formules d'entraide** émergentes entre les professionnel·le·s du secteur, avec une attention particulière à la transition vers le nouveau décret et aux besoins des métiers autres que ceux de la direction et de l'animation ;

nouer et/ou approfondir des **liens avec d'autres réseaux et fédérations du non-marchand** ;

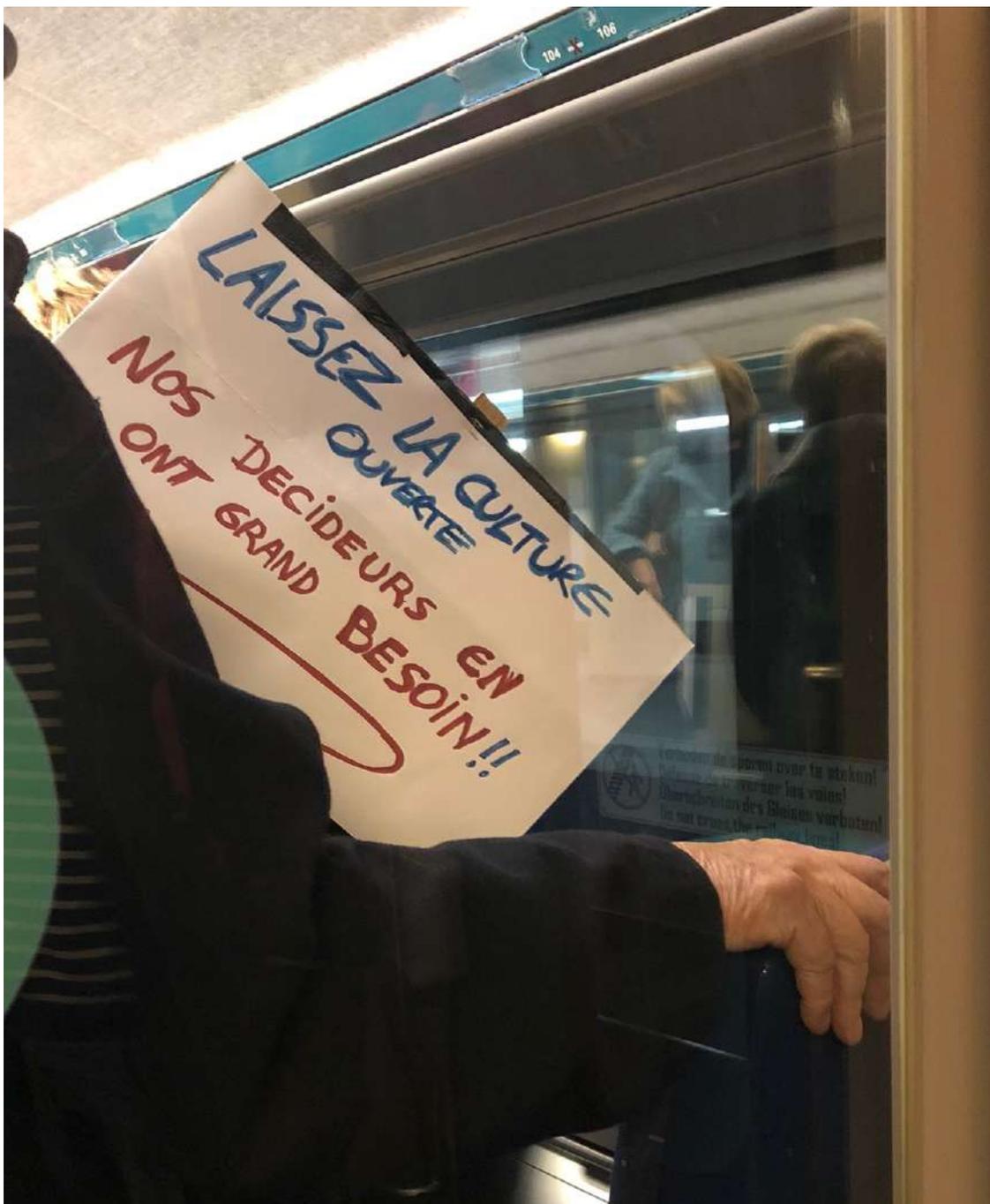
défendre les intérêts des professionnel·le·s du secteur dans les organes de représentation, d'avis ou de réflexion institutionnels ou ponctuels du secteur de la culture.

Fidèle au Décret sur les Centres culturels, l'ASTRAC développe son action dans le cadre d'un projet fédératif concerté avec **l'Association des Centres culturels (ACC).**

Une **convention** entre les deux fédérations reprend leurs engagements réciproques pour garantir la complémentarité et la cohérence de leurs actions.



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021



Introduction

Comme l'année 2020 et malgré tous nos espoirs, 2021 est restée fortement marquée par la pandémie et par ses impacts bouleversant au sein du secteur culturel et de la société.

Le plan d'action de l'ASTRAC prévoyait, en lien avec chacun des axes du cahier des charges (voir ci-dessous, p. 5) pour la période 2017-2022 :

- de reprendre dès que possible les rencontres professionnelles en présentiel, tout en ayant recours à des visioconférences en tant que moyen complémentaire ;
- de poursuivre nos démarches d'information du secteur, sur les mesures sanitaires entre autre, en les articulant à une stratégie de communication commune avec l'ACC ;
- de continuer à développer la Plateforme d'Échange et de Partage (PEP) pour soutenir les dynamiques de solidarité, enrichir et valoriser les pratiques de terrain et créer des outils à partager – avec une attention particulière aux droits culturels et en s'adressant à tous les métiers des Centres culturels ;
- de nouer, d'entretenir, d'optimiser tout partenariat permettant de renforcer notre action fédérative et de soutenir un front culturel commun ; d'avancer avec l'ACC notamment sur l'intégration de nos projets et de nos structures ;
- de continuer à défendre le secteur du point de vue de ses professionnels dans les différents organes de représentation, vis-à-vis du politique et de l'opinion publique pour rappeler le rôle essentiel des Centres culturels, face à la pandémie et en toutes circonstances.

La crise sanitaire nous a obligé d'accepter qu'une partie de ces intentions n'allaient pas pouvoir se concrétiser comme prévu et que notre action devait se développer dans une certaine désorganisation, face à l'urgence.

Pour la première fois depuis sa création il y a trente ans, la Jpro n'a pas pu avoir lieu et nous n'avons pas eu la possibilité d'organiser un autre rassemblement sectoriel d'envergure s'adressant à tous les métiers.

Comme les autres fédérations culturelles, l'ASTRAC a été fortement mobilisée dans le cadre des concertations avec les services des gouvernements de la FW-B et de l'État belge. Cela nous a permis, dans une certaine mesure, de nourrir la prise de décision ou au moins de faire connaître les réalités de notre secteur, mais l'explosion des réunions que cela a engendré (et leur préparation) nous a aussi empêché de nous consacrer à d'autres tâches importantes.

Outre la crise sanitaire, plusieurs facteurs ont contribué à une forme de « suspension dans la frénésie » :

- le départ du chargé de projet de la PEP au début de l'année, et l'arrivée d'une nouvelle animatrice: un apport de compétences et de sensibilités nouvelles, mais aussi la nécessité de se donner le temps de transmettre des acquis, des interrogations, des envies et de co-construire les bases pour un nouveau début ;
- notre participation à la formation-action « Paideia » et le lancement du cycle de travail « Cultiver les droits culturels. Expérimenter Paideia », pour accompagner des acteur-trice-s de terrain engagés dans des dynamiques de développement des droits culturels – le tout en partenariat avec la *Plateforme d'observation des droits culturels de Culture & Démocratie*. Le démarrage de ce projet conséquent (qui nous mobilisera jusqu'en 2023 au moins) a nécessité une énergie importante ;

- la réforme des instances d'avis et notre participation active à 4 chambres de concertation, avec ici aussi, une multiplication de réunions, sans oublier les travaux préparatoires pour analyser les dossiers complexes qui y sont traités ;
- les échanges et les collaborations de plus en plus nombreuses avec les autres fédérations du secteur culturel, y compris en Flandre, pour agir en front commun face aux mesures sanitaires d'un pouvoir exécutif guidé apparemment par un modèle de société éloigné des valeurs fondatrices des Centres culturels ;
- le processus de rapprochement ACC-ASTRAC et la concrétisation des intentions communes sous la forme d'un plan d'action commun pour les années 2023-2027. Les échanges et les réunions se sont poursuivis entre les équipes et les représentants des instances des deux fédérations permettant de définir les orientations de l'action future et les contours d'une fédération unique et de présenter ces perspectives au secteur. Mais de nouveau, le temps consacré aux réunions et aux réflexions n'a pas pu être investi dans d'autres tâches.

C'est donc avec une certaine frustration que nous tournons la page sur l'année 2021, le sentiment d'avoir été moins présent·e·s sur le terrain aux côtés des professionnel·le·s, que nos actions n'aient pas pu toucher les équipes comme nous l'aurions souhaité, soient restées peu lisibles pour le secteur, et cela malgré une charge de travail souvent accablante.

Notre communication surtout a souffert de cette situation. Nous n'avons pas toujours pu informer le secteur de nos actions dans tous leurs tenants et aboutissants. L'analyse des résultats de l'enquête *Comment-allez-vous ?* par exemple a inspiré quelques actions futures, mais nous n'avons pas pu assurer un retour complet et rapide au secteur relatif à ses résultats. Les positions que nous avons défendues concernant les mesures sanitaires n'ont pas toujours pu être communiquées et expliquées. Dans l'attente du développement d'une stratégie coordonnée avec l'ACC, nous avons laissé de côté certains de nos outils, la page Facebook (qui fait doublon avec celle de l'ACC) par exemple. Dans la deuxième moitié de l'année, le portail *Infos Covid-19* a été mis au régime avant de devenir – enfin – obsolète en 2022.

Ceci dit, le rapport d'activités 2021 démontre bel et bien que nous ne sommes pas restés inactif·ve·s !

Nos réalisations et initiatives sont présentées ci-dessous sous la forme d'un tableau qui permet de les relier à la fois aux trois enjeux du plan d'action 2017-2022 et aux axes du cahier des charges. Nous y avons ajouté à la fin pour chacun des enjeux les principales conclusions de l'auto-évaluation de notre action en fin de contrat-programme qui est présentée plus en détail dans notre dossier de demande de reconnaissance.

Pour terminer avec quelques points forts de notre action en 2021, retenons avant tout le travail intense et fructueux d'intégration mené avec l'ACC, nos investissements dans la concertation avec le politique et entre fédérations culturelles face à la crise sanitaire et, bien sûr, le lancement du cycle *Cultiver les droits culturels. Expérimenter Paideia pour valoriser et nourrir des dynamiques de développement des droits culturels.*

**RÉALISATIONS ET INITIATIVES EN 2021
AU REGARD DES ENJEUX ET DU CAHIER DES CHARGES DU PLAN D'ACTION 2017-2022**

<p>SOLIDARITÉ, COLLABORATIONS, IDENTITÉ SECTORIELLE : Travailler la solidarité et les collaborations entre les professionnel·le·s du secteur pour forger une identité sectorielle forte : multiple, ouverte et dynamique</p> <p><i>Cet enjeu porte sur l'action de l'ASTRAC pour mettre en réseau les professionnel·le·s et les équipes, susciter et accompagner les échanges, les partages et les collaborations pour contribuer au développement d'un sentiment d'appartenance sectoriel, à la co-construction de références et d'un horizon de sens partagés, à l'expression d'une identité collective axée sur les valeurs fondatrices du secteur d'ouverture, d'égalité et de solidarité.</i></p>	<p>TRANSITION DÉCRET ANCRÉE DANS LES PRATIQUES : Stimuler et promouvoir les pratiques de terrain pour contribuer à la transition vers le nouveau décret</p> <p><i>Cet enjeu porte sur la capacité des équipes à s'approprier et à mettre en œuvre le Décret du 21 novembre 2013, en traduisant son référentiel (ensemble de concepts et méthodes) en actes, et vice versa.</i></p>	<p>LÉGITIMITÉ DES CC ET LEURS MÉTIERS : Renforcer la légitimité des Centres culturels et de leurs métiers, en tant qu'acteurs de la société</p> <p><i>Cet enjeu porte sur la connaissance et la reconnaissance des Centres culturels, de leur action et leurs missions, de leurs métiers et leurs pratiques professionnelles par les autres secteurs de la société. Il vise à renforcer la légitimité que ces derniers accordent au secteur pour trouver et prendre sa place dans la société et y jouer le rôle qui découle de ses valeurs fondatrices et des missions du Décret du 21 novembre 2013, avec et pour les citoyens.</i></p>	
<p>Organiser chaque année une ou des rencontres professionnelles ouvertes aux différents métiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> > 10/6 : 2 ateliers PEP (rencontre AG) – <i>Le télétravail et Faire liens autrement</i> suite à l'enquête <i>Comment allez-vous ?</i> (voir ci-dessous) > 9/12 : forum <i>Avenir action fédérative</i> 	<ul style="list-style-type: none"> > 17/5 : <i>Le renouvellement de la reconnaissance en période Covid</i> 	<ul style="list-style-type: none"> > 23/4, 18/6, 2/9 et 23/11 : ateliers-rencontres <i>Collaborations entre artistes et lieux de diffusion</i> suite à la visite du <i>Théâtre National occupé</i> dont un animé avec FACIR dans le cadre de <i>Propulse</i>
<ul style="list-style-type: none"> > 16/11 : <i>Explorer, défricher. Introduction aux droits culturels</i> – dans le cadre du cycle <i>Cultiver les droits culturels. Explorer Paideia.</i> 			

	SOLIDARITÉ, COLLABORATIONS, IDENTITÉ SECTORIELLE : Travailler la solidarité et les collaborations entre les professionnel·le·s du secteur pour forger une identité sectorielle forte : multiple, ouverte et dynamique	TRANSITION DÉCRET ANCRÉE DANS LES PRATIQUES : Stimuler et promouvoir les pratiques de terrain pour contribuer à la transition vers le nouveau décret	LÉGITIMITÉ DES CC ET LEURS MÉTIERS : Renforcer la légitimité des Centres culturels et de leurs métiers, en tant qu'acteurs de la société
Développer des outils de communication et de liaison à destination des professionnel·le·s, tous métiers confondus	<ul style="list-style-type: none"> > 508 détenteurs de la Carte pro en 2021 > Enquête auprès des travailleur·euse·s <i>Comment allez-vous ?</i> –256 participant·e·s > 7 brèves électroniques > Poursuite du <i>Portail Info Covid-19</i> avec l'ACC : 937 consultations en 2021 	<ul style="list-style-type: none"> > Base de données des enjeux : poursuite des recherches et des réflexions (mots-clés) 	<ul style="list-style-type: none"> > 4/2 : Switch Culture On > 25/2 : <i>#greenlightforculture</i> > « CC essentiels »
Tester de nouvelles formes de mutualisation, soutenir des formules d'entraide émergentes	<ul style="list-style-type: none"> > 25/1 : atelier en visio : <i>Récolte de la parole citoyenne</i> 	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuite de la Bibliothèque des demandes de reconnaissance 	
Nouer et/ou approfondir des liens avec d'autres réseaux et fédérations du non-marchand	<ul style="list-style-type: none"> > Intégration ACC-ASTRAC : <ul style="list-style-type: none"> - 4/3 et 30/9 : réunions du GT ACC-ASTRAC, - 17/2 et 30/11 : mises au vert des équipes, - 9/12 : forum <i>Avenir action fédérative</i> - préparation d'un plan d'action commun 2017-2023 > Communications des 3A <ul style="list-style-type: none"> - 20/4 : <i>Still Standing 5</i> - 16 et 23/12 : <i>Dossier ventilation</i> 	<ul style="list-style-type: none"> > Participation active d'acteur·trice·s de secteurs proches à la rencontre du 16/11 : <i>Explorer, défricher. Introduction aux droits culturels</i> > Participation au Comité de pilotage de la <i>Plateforme d'observation des droits culturels</i>. > Participation au réseau des acteurs territoriaux « Paideia » animé par <i>Réseau Culture 21</i> > Mise en place du Comité de pilotage du cycle <i>Cultiver les droits culturels. Expérimenter Paideia</i> 	<ul style="list-style-type: none"> > Intégration ACC-ASTRAC : voir ci-avant > Concertations/collaborations autres fédérations : instances d'avis + concertations/actions face à la crise sanitaire > 23/4 : Visite du <i>Théâtre National occupé</i> et cycle de rencontres : voir ci-avant > Soutien au mouvement <i>Still standing for Culture</i>

<p>Défendre les intérêts des professionnel·le·s dans les organes de représentation, d'avis ou de réflexion institutionnels ou ponctuels du secteur de la culture</p>	<ul style="list-style-type: none"> > co-signature de cartes blanches et de communiqués face aux mesures sanitaires, pour défendre les CC et leurs valeurs (dont contre le Covid Safe Ticket) > déc 2021 : Action en justice et manifestation contre la fermeture des lieux culturels 	<ul style="list-style-type: none"> > Participation aux réflexions sur l'évaluation du Décret (CAC de l'ACC) 	<ul style="list-style-type: none"> > Participation active instances d'avis : <ul style="list-style-type: none"> o Chambre de l'action culturelle et territoriale : 6 réunions (Sabine Lapôte, Liesbeth Vandersteene) o Chambre des arts vivants : 18 réunions (Justine Dandoy, Pierre Fasbender, Liesbeth Vandersteene) o Chambre des musiques : 7 réunions (Laurence Vandermeeren) o Chambre des arts plastiques : 7 réunions (Laurent Habran, Olivier Bovy, Julie Maréchal) > Participation au jury « Territoires de création » : 6 réunions (août-octobre) > 3 réunions de la plateforme d'appui > 10 réunions de concertation avec le Cabinet Linard > 6 réunions de concertation avec le Cabinet Vandembroucke et les services du Gouvernement fédéral : Commissariat Covid, Task force Ventilation > déc 2021 : Action en justice et manifestation contre la fermeture des lieux culturels
<p>Points forts de l'action menée en 2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> > le succès de la Carte pro malgré le contexte sanitaire > l'enquête Comment-allez-vous ? > l'intégration ACC-ASTRAC, le forum sur l'avenir de l'action fédérative > les actions contre la fermeture des lieux culturels 	<ul style="list-style-type: none"> > le lancement du cycle <i>Cultiver les droits culturels. Expérimenter Paideia</i> 	<ul style="list-style-type: none"> > l'intégration ACC-ASTRAC > les rencontres CC-artistes > la concertation avec le politique face à la crise sanitaire > les concertations/collaborations avec les autres fédérations culturelles > les actions contre la fermeture des lieux culturels

<p>SOLIDARITÉ, COLLABORATIONS, IDENTITÉ SECTORIELLE : Travailler la solidarité et les collaborations entre les professionnel·le·s du secteur pour forger une identité sectorielle forte : multiple, ouverte et dynamique</p> <p><i>Cet enjeu porte sur l'action de l'ASTRAC pour mettre en réseau les professionnel·le·s et les équipes, susciter et accompagner les échanges, les partages et les collaborations pour contribuer au développement d'un sentiment d'appartenance sectoriel, à la co-construction de références et d'un horizon de sens partagés, à l'expression d'une identité collective axée sur les valeurs fondatrices du secteur d'ouverture, d'égalité et de solidarité.</i></p>	<p>TRANSITION DÉCRET ANCRÉE DANS LES PRATIQUES : Stimuler et promouvoir les pratiques de terrain pour contribuer à la transition vers le nouveau décret</p> <p><i>Cet enjeu porte sur la capacité des équipes à s'approprier et à mettre en œuvre le Décret du 21 novembre 2013, en traduisant son référentiel (ensemble de concepts et méthodes) en actes, et vice versa.</i></p>	<p>LÉGITIMITÉ DES CC ET LEURS MÉTIERS : Renforcer la légitimité des Centres culturels et de leurs métiers, en tant qu'acteurs de la société</p> <p><i>Cet enjeu porte sur la connaissance et la reconnaissance des Centres culturels, de leur action et leurs missions, de leurs métiers et leurs pratiques professionnelles par les autres secteurs de la société. Il vise à renforcer la légitimité que ces derniers accordent au secteur pour trouver et prendre sa place dans la société et y jouer le rôle qui découle de ses valeurs fondatrices et des missions du Décret du 21 novembre 2013, avec et pour les citoyens.</i></p>	
<p>Conclusions en fin de CP</p>	<p>L'enjeu reste d'actualité mais pourrait être reformulé pour permettre la prise en compte des identités sectorielles au pluriel.</p> <p>> L'action de l'ASTRAC a contribué à rencontrer l'enjeu mais celui-ci a été fortement mis à mal par la crise sanitaire. Les liens entre les professionnel·le·s au sein des équipes et entre les équipes doivent être recréés, renforcés. Le ou les identité(s) sectorielle(s) doivent se reconstruire et s'affirmer dans des configurations nouvelles, internes au secteur mais aussi avec des acteurs externes.</p>	<p>L'enjeu est rencontré mais reste valable, moyennant une reformulation pour lui donner une portée plus critique vis-à-vis du Décret, pour problématiser et améliorer sa mise en œuvre.</p> <p>> Tous les CC ont obtenu la reconnaissance grâce à une forte implication des équipes, en se redéfinissant mais en préservant leurs spécificités. Nos initiatives pour encourager l'échange d'expériences et le partage de ressources autour de la transition ont nourri une appropriation partagée du nouveau référentiel tout en valorisant une première mise en pratiques riche de diversité.</p>	<p>L'enjeu continue à s'imposer avec acuité. Il reste nécessaire et urgent de permettre une meilleure connaissance et prise en considération des missions et des spécificités de notre secteur au sein des politiques culturelles et sociétales.</p> <p>> L'action conjointe ASTRAC-ACC a été cruciale pour travailler l'enjeu ; elle a donné au secteur une image plus claire, plus cohérente et plus forte tout en permettant de diversifier les moyens mis en œuvre pour lui donner plus d'impact.</p>

Conclusions en fin de CP

- > L'enjeu est réalisé à des degrés différents à travers le secteur, notamment selon les métiers. Ce sont avant tout les métiers de l'animation (au sens large) qui participent à la vie du réseau et qui portent une identité sectorielle articulée autour des valeurs fondatrices des Centres culturels, des concepts et approches du Décret, des droits culturels. Notre action pour impliquer les autres métiers a été compliquée par la crise sanitaire ; elle s'inspirera de nos apprentissages dans le cadre de la formation-action « Paideia ».
- > La crise sanitaire a fortement compliqué les dynamiques décrétales et mis sous pression la capacité de l'ASTRAC à les soutenir.
- > Graduellement, les droits culturels se sont imposés comme une problématique à travailler de manière prioritaire en lien avec cet enjeu. La formation-action « Paideia » et le cycle de travail *Cultiver les droits culturels...* nous permettent de nourrir et de valoriser les pratiques des équipes Centres culturels mais aussi de les partager avec des acteur-trice-s de secteurs proches.
- > L'ASTRAC est devenue un partenaire de réflexion reconnu dans le cadre de définition des orientations politiques pour les Centres culturels.
- > Nos contacts et nos synergies avec des représentants d'autres secteurs culturels se sont multipliés. Ils ont participé à mieux faire comprendre les réalités des Centres culturels. L'ASTRAC a trouvé sa place dans un réseau intersectoriel.
- > L'ASTRAC s'implique activement pour promouvoir le référentiel des droits culturels, en tant qu'horizon de sens commun.





Moyens de l'asbl, situation financière

La situation financière de l'ASTRAC reste maîtrisée.

Nous clôturons l'exercice 2021 avec un déficit de 4700 € environ.

Celui-ci s'explique par l'augmentation légère de différents coûts ainsi que par quelques nouvelles dépenses, dont celles engendrées par notre participation à la formation-action « Paideia » qui ne sont pas couvertes par l'intervention du Fonds 4S dans les frais d'inscription.

Le bénéfice reporté permet facilement de résorber la perte de l'année ; il est de 39.550 € environ.

Comme les années précédentes, les comptes distinguent les recettes et les charges liées à « l'ordinaire » de celles en lien avec le projet de la Plateforme d'Échange et de Partage (PEP) qui fait l'objet d'une subvention extraordinaire de la FW-B de 23.000 €.

Les **recettes** de l'ASTRAC ont diminué très légèrement, notamment à cause de l'annulation de La Jpro2021 dans le contexte du confinement du début de l'année. Elles étaient composées en 2021 pour 86 % de subventions, pour 13 % de cotisations et pour seulement 1 % de recettes des activités. Celles-ci ont été réduites à néant suite à la crise sanitaire.

Les **charges** ont également augmenté :

- Les dépenses liées à l'emploi (environ 91.150 €) ont augmenté de 2% par rapport à 2021 ; cette évolution ne reflète pas encore le fonctionnement de l'équipe renforcée à « effectifs complets ».
- Face à la crise sanitaire, l'équipe a essayé dans la mesure de possible d'éviter le télétravail et privilégier les rencontres en présentiel, ce qui explique les frais de chauffage et de mission plus élevés qu'en 2020 ; les interventions dans le coût du télétravail toutefois ont été moins importantes.
- Les frais de voyage ont augmenté suite à notre participation à deux modules de formation « Paideia » en France ; celle-ci a également engendré des frais de logement.
- Les frais d'accueil (environ 1400 €) sont restés au même niveau qu'en 2020 ; ils intègrent les dépenses de catering pour la rencontre à l'occasion de notre AG en juin et pour la première rencontre du cycle *Cultiver les droits culturels...* en novembre.
- Les frais pour des prestations de tiers (environ 1800 €) concernent des collaborations avec des artistes lors de ces mêmes rencontres.
- Notre participation en juin 2021 à une action en justice introduite avec plusieurs autres fédérations culturelles pour contester la fermeture des lieux culturels a engendré une dépense de 1000 € (la facture pour la deuxième action en justice, menée en décembre, a été payée en 2022).

Nos marges budgétaires restent restreintes et comme on le remarquait déjà dans le rapport d'activités 2020, le renforcement de l'équipe, bien nécessaire pour faire face à une charge de travail toujours croissante, nous imposera à l'avenir de trouver de nouvelles recettes.



PLAN D'ACTION 2022



Perspectives 2022

Les intentions du plan d'action de l'ASTRAC pour 2022 se situent en bonne partie dans la continuité de celles du plan d'action 2021, inspiré par le désir de soutenir les professionnel·le·s des Centres culturels à répondre à la crise sanitaire et à la surmonter, en renouant des liens rompus et en trouvant une nouvelle reconnaissance de leur travail.

Le plan d'action se nourrit également de nos apprentissages lors de la formation-action « Paideia » et de l'auto-évaluation en fin de contrat-programme de notre action en 2017-2022 que nous avons terminée dans le courant de ce printemps.

En effet, notre contrat-programme – qui a été prolongé d'un an – se termine cette année et c'est donc en se situant dans un contexte de transition que l'ASTRAC s'est projeté en 2022. Transition vers une action renouvelée en réponse aux évolutions du secteur, mais aussi vers un projet fédératif commun avec l'ACC destiné à être porté par une structure fédérative unique très prochainement.

Au regard des **axes du cahier de charges pour 2017-2022**, nos perspectives pour 2022 sont les suivantes :

1. Organiser chaque année une ou des rencontres professionnelles ouvertes aux différents métiers

Après presque deux années de rupture des liens, la reprise des rencontres physiques sera une de nos priorités. Rien ne remplace les contacts spontanés, les interactions libres, la participation directe, l'émergence de l'intelligence collective lors des « vrais » rassemblements.

- la Jpro :

Dans un contexte encore fortement marqué par la crise sanitaire et malgré les contraintes en vigueur (dont le CST), la Jpro2022 (8/2) a permis à une centaine de professionnel·le·s de se voir ou se revoir, de prendre des nouvelles, de partager des expériences, de discuter et de s'exprimer ensemble. Le programme faisait un focus sur la situation d'urgence, en lien (entre autres) avec la crise sanitaire, mais aussi sur les droits culturels en accueillant la 2e rencontre du cycle de travail *Cultiver les droits culturels. Expérimenter Paideia*. Il intégrait outre ceci des ateliers s'adressant aux différents métiers des Centres culturels.

- avec l'ACC :

En lien avec le processus d'intégration de nos deux fédérations (mais sans exclure d'y aborder d'autres sujets d'actualité), ces rencontres serviront à associer nos membres et les autres professionnel·le·s du secteur à nos travaux, avec pour commencer nos AGs conjoints du 2/6 où nous demanderons leur accord sur notre plan d'action 2023-2027.

- Dans le cadre du cycle *Cultiver les droits culturels...*, avec la *Plateforme d'observation des droits culturels (Culture & Démocratie)*

La formation-action « Paideia » prévoit, entre chacun des 6 modules de formation, l'organisation de rencontres « territoriales » pour transmettre nos apprentissages et tester des outils. La prochaine rencontre du cycle aura lieu fin octobre ; elle s'adressera

aux professionnel·les des Centres culturels mais aussi à des acteur·trice·s d'autres secteurs.

À côté de ces rencontres territoriales, nous organiserons ou soutiendrons de plus petites rencontres autour d'ateliers d'expérimentation des outils de la démarche Paideia, à la demande d'équipes du secteur.

En décembre, nous serons partenaire de *Réseau Culture 21* pour la mise en place d'une conférence dans le cadre de l'accueil du dernier module de formation à Bruxelles.

- Réseau des chargé·e·s de communication, avec l'ACC et *Incidence*
Pour ressusciter le réseau qui a été mis en veille dans le contexte de la crise sanitaire, une rencontre est prévue à la rentrée 2022-2023 autour de la communication destinée aux jeunes, avec une visite aux locaux de Tarmac grâce une collaboration avec la RTBF.
En parallèle ou en complément aux rencontres en présentiel, des vidéo-rencontres pourront également être organisées ; elles permettent d'atteindre des personnes qui ne se déplacent pas facilement. À ce stade toutefois, aucun rendez-vous virtuel n'est fixé.

2. Développer des outils de communication et de liaison à destination des professionnel·le·s, tous métiers confondus

Les outils de communication et de liaison contribuent à la circulation de l'information entre les équipes des Centres culturels, relient les professionnel·le·s et cherchent à renforcer leur pouvoir d'agir.

Nous les maintiendrons en 2022, en cherchant à les articuler à une stratégie commune avec l'ACC et, le cas échéant, AssProPro.

- La Carte professionnelle :
La Carte pro est un outil de liaison et d'expression d'une appartenance sectorielle. Avec quelque 500 détenteurs, elle rassemble actuellement 40% des travailleur·euse·s du secteur. Le projet, mené avec 129 partenaires, sera poursuivi.
- Les outils de communication :
Comme expliqué plus haut, la surcharge de travail engendrée par l'évolution de nos tâches depuis plus d'un an s'est traduite par un affaiblissement de notre communication. 2022 se présente toujours comme très dense, en lien avec l'introduction du dossier de reconnaissance et la poursuite des travaux d'intégration avec l'ACC.
Malgré ceci, nous poursuivrons l'envoi régulier de brèves électroniques pour informer les professionnel·le·s des actualités du secteur et de nos actions. Le fichier des coordonnées des travailleur·euse·s sera actualisé en permanence, dans le respect du RGPD.
Le site internet astrac.be rassemble un grand nombre de ressources dans différents relevés, boîtes à outils, bibliothèques etc. Nous profiterons de l'accalmie estivale pour faire un travail d'archivage et de rationalisation et pour mettre à jour l'inventaire des ressources.
Nous défendrons un dossier auprès du Fonds Maribel afin de pouvoir renforcer l'équipe par l'engagement d'un mi-temps dédié à la communication.

3. Tester de nouvelles formes de mutualisation, soutenir des formules d'entraide émergentes

Cet axe de travail est pris en charge dans le cadre du projet de La Plateforme d'Échange et de Partage (PEP), mis en place fin 2017 pour encourager et accompagner des dynamiques collaboratives entre professionnel·le·s en Centres culturels, dans un premier temps autour de la mise en œuvre du décret. L'évolution du secteur a déterminé celle de la PEP : la fin de la période de transition, la crise sanitaire, la recherche d'un horizon commun avec les secteurs proches des Centres culturels ont eu pour effet de réorienter le focus du projet et ses méthodes. En cette dernière année de notre contrat-programme, le projet qui a dépendu d'aides extraordinaires à renouveler annuellement, prépare sa pérennisation en tant que démarche structurelle dans le cadre de l'action fédérative pour mettre en réseau les professionnel·le·s et partager des savoirs, à la fois au sein du secteur et avec des secteurs proches.

- Focus sur les droits culturels :
La cycle de travail *Cultiver les droits culturels* nous permettra de renforcer et d'affiner nos savoirs-faire tout en animant des espaces-temps de partage, de valorisation et d'enrichissement de pratiques qui mobilisent les droits culturels (voir aussi plus haut). L'outil « analyse de cas » de la démarche Paideia sera testé dans le cadre de deux projets : une journée de réflexion autour des droits culturels et le théâtre-action organisée par le Centre culturel de l'Entité fossoise et le projet Terre Ferme du Centre culturel des Roches à Rochefort, ainsi que avec quelques professionnel·le·s individuel·le·s.
- Réseau des chargé·e·s de communication, avec l'ACC et Incidence :
À côté de la rencontre de la rentrée 2022-2023, la communauté Facebook du réseau sera ranimée pour permettre la reprise de l'échange de conseils et bonnes pratiques entre collègues.
- Base de données des enjeux :
Grâce à une collaboration avec l'équipe de la Direction des Centres culturels, le fruit de notre travail pour créer une base de données rassemblant les enjeux identifiés par les Centres culturels dans leur dossier de reconnaissance pourra nourrir la cartographie des Centres culturels sur culture.be. Un système de mots-clés permettra aux utilisateurs de trouver des Centres culturels travaillant autour d'enjeux semblables, facilitant ainsi des échanges et des collaborations.
- Bonnes pratiques pour fluidifier les collaborations entre artistes et Centres culturels :
Nous continuerons à porter une attention toute particulière à ce point ; nos initiatives se nourriront des enseignements des rencontres organisées en 2021.

4. Nouer et/ou approfondir des liens avec d'autres réseaux et fédérations du non-marchand

L'expérience de la crise sanitaire a mis en exergue que pour accompagner et défendre les professionnel·le·s en Centres culturels, l'ASTRAC ne peut agir seule. Soutenir le décloisonnement des Centres culturels mais aussi de l'action fédérative restera une préoccupation primordiale en 2022.

Dans ce contexte, nous présenterons et défendrons les droits culturels comme un horizon de sens commun.

- Intégration ACC-ASTRAC
Une bonne partie de nos énergies sera consacrée en 2022 aux réflexions sur l'intégration des actions et des structures des deux fédérations :
 - o finalisation du dossier de reconnaissance commun ;
 - o chantier pour définir l'organigramme de la future équipe unique ;
 - o chantier pour définir l'architecture de la future asbl unique ;
 - o poursuite des travaux entre équipes : calendrier de réunions mensuelles rassemblera tous les membres des deux équipes tout au long de l'année ; les directions poursuivront leurs contacts quasi-journaliers ;
 - o poursuite des travaux entre instances : après les réunions en groupe de travail composé de 5 représentants par fédération, les réflexions seront poursuivies dans le cadre de CA « élargis » ou conjoints.
- Mise en réseau autour des droits culturels :
 - o Nous poursuivons notre participation active au Comité de pilotage de la *Plateforme d'observation des droits culturels (Culture & Démocratie)*. En lien avec ceci, l'ASTRAC rejoindra l'AG et le CA de *Culture & Démocratie*.
 - o Le cycle *Cultiver les droits culturels* proposé avec la *Plateforme d'observation des droits culturels (Culture & Démocratie)* nous permettra de serrer les liens avec des fédérations et associations-ressources d'autres secteurs et contribuer ensemble à une culture partagée des droits culturels. Y participent déjà : *Article 27*, la *Fédération des Maison de jeunes*, la *Fédération des Maison médicales*, ...
- Soutien et collaborations avec les autres fédérations :
Nous serons ouverts à tout partenariat pouvant enrichir nos initiatives. Nous resterons solidaires du Réseau européen des Centres culturels, l'ENCC.

5. Défendre les intérêts des professionnel-le-s dans les organes de représentation, d'avis ou de réflexion institutionnels ou ponctuels du secteur de la culture

Avec l'ACC notamment et avec les autres fédérations du secteur culturel, voire du non marchand, l'ASTRAC continuera à défendre les Centres culturels, du point de vue de leurs professionnel-le-s, et cela à la fois au sein des organes ou des espaces-temps de représentation institutionnels et dans le cadre d'actions militantes plus ponctuelles.

Grâce à la reprise des rassemblements en présentiels, nous pourrons organiser avec plus de facilité des temps d'expression pour construire une parole commune à porter et à défendre.

Voici quelques points d'attention qui nous guideront :

- L'évaluation du décret :
Avec l'ACC, un travail a été initié pour répondre aux questionnements suscités par l'amorce du deuxième cycle de reconnaissances et pour participer à l'évaluation de la première application du décret ; il sera poursuivi dans un dialogue étroit avec les services du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous y défendrons notamment une simplification de toutes les démarches administratives et méthodologiques pour permettre un « retour aux fondamentaux ».

- Les relations entre les Centres culturels et les pouvoirs locaux :
Plusieurs facteurs se renforcent pour créer dans un nombre croissant de lieux un climat de tensions entre d'un côté, les asbl que sont les Centres culturels et leurs équipes et de l'autre, les pouvoirs communaux. Nous serons attentif·ve·s à cette tendance pour soutenir les équipes, mieux faire connaître et comprendre le Centre culturel en tant que modèle de gouvernance, et contribuer à des relations constructives entre les forces vives qui composent les instances des Centres culturels.
- La situation financière des Centres culturels :
Malgré le refinancement du Décret en 2021, les questions budgétaires se trouvent aujourd'hui de nouveau au cœur des préoccupations du secteur. Nous défendrons la recherche de solutions adaptées pour faire face à cette situation.
- Le « dossier ventilation » :
Comme les autres fédérations culturelles, nous suivrons de près les travaux pour préparer une nouvelle loi sur la qualité de l'air intérieur et nous entretiendrons des contacts avec les services du Gouvernement fédéral, afin de faire connaître les réalités de nos lieux pour contribuer à leur prise en considération.
- Une optimisation des travaux des instances d'avis :
La réforme des instances d'avis a eu pour effet de multiplier les réunions pour les fédérations membres des chambres de concertations ; cet investissement n'est pas toujours garant d'un réel impact sur la prise de décision. Une évaluation du système s'impose afin de lui donner plus d'efficacité et plus de sens.



A propos du budget 2022

Pour la première fois depuis le début de son contrat-programme en 2017, l'ASTRAC présente un budget qui affiche un déficit conséquent, d'un montant de presque 24.000 €.

Celui-ci s'explique notamment par les raisons suivantes :

- Pour des raisons techniques, le subside annuel de la PEP sera revu à la baisse en 2022 : nous comptons sur un montant de 15000 € au lieu de 23000 €.
- Le coût de l'emploi a augmenté par rapport à l'année précédente :
 - o Le budget tient compte du coût de trois indexations des salaires, bon pour presque 7000 €.
 - o Tenant compte de sa charge de travail réelle, le temps de travail contractuel de la directrice a été augmenté de 85% ETP à un temps plein, engendrant une dépense supplémentaire par rapport à 2021 de quelque 2000 € pour les rémunérations et les cotisations patronales.
 - o Le coût patronal a augmenté considérablement ; il est en bonne partie compensé par le subside APE suite à la récente réforme mais sans tenir compte de l'augmentation du volume d'emploi ni des indexations. La différence est de 1000 € environ.
- La formation-action Paideia, et notamment les modules d'apprentissage en France, engendreront des dépenses supplémentaires qui ne sont pas compensées par l'intervention du Fonds 4S dans les frais d'inscription : frais de voyage, d'hôtel et catering. Nous les estimons à 3900 € pour deux membres de l'équipe.
- Les frais de location de nos bureaux augmenteront de 150% cette année à l'occasion du renouvellement du contrat de bail avec la Ville de Chiny.

Jusqu'à présent, le loyer mensuel était fixé au montant symbolique de 100 €.

En lien avec ceci, le changement de fournisseur d'électricité (auparavant géré par la commune) et notre choix d'une solution éthique avec l'achat de part dans une coopérative citoyenne a donné lieu à une dépense supplémentaire de 1000 € environ.

Outre ceci, plusieurs augmentations par rapport aux années 2020 et 2021 s'expliquent par le fait que nous projetons une reprise de nos activités dans un contexte où les mesures sanitaires resteront relativement peu impactantes.

Si le déficit de 24.000 € est important par rapport au montant de nos recettes (17,3%), le bénéfice reporté d'un montant 39.550 € de permet de le résorber.

La situation financière de l'asbl ASTRAC n'est donc pas compromise mais ses marges budgétaires déjà restreintes se réduisent, nécessitant de trouver de nouveaux moyens et de défendre, à l'occasion du renouvellement de sa reconnaissance, une revalorisation de sa subvention.



ANNEXES



Membres effectifs de l'asbl ASTRAC

Les membres effectifs sont les membres de l'Assemblée générale de l'asbl élus à l'occasion de sa réunion statutaire du 10 juin 2021.

Les membres participent à l'ASTRAC en leur propre nom, sans être formellement mandatés par leurs institutions.

1. Souad ALA (Centre culturel de Leuze-en-Hainaut)
2. Grégory ALEXANDRE (Centre culturel de Welkenraedt)
3. Marc ALEXANDRE (Centre culturel du Beau Canton Chiny-Florenville)
4. Catherine AMAND (Foyer culturel Henri Simon – Centre culturel de Sprimont)
5. Pierre ANTHOINE (Centre culturel de Tubize)
6. Anaïs ANTOINE (Centre culturel Ourthe et Meuse)
7. Marie ARCQ (Centre culturel de Walcourt)
8. Dimitri BAILLIEN (Foyer culturel Henri Simon – Centre culturel de Sprimont)
9. Anne-Laure BECHET (Centre culturel du Roeulx)
10. Vinciane BECKER (Centre culturel de Welkenraedt)
11. Nadine BEERLANDT (Centre culturel MJC Comines-Warneton)
12. Chérif BENABBI (Centre culturel de Gerpennes)
13. Patrice BERTRAND (Centre culturel de Habay)
14. Lapo BETTARINI (La Concertation – Action Culturelle Bruxelloise Asbl)
15. Géraldine BLAVIER (Passage 9 – Centre culturel de Waremme)
16. Valérie BODART (Centre culturel de Ciney)
17. Caroline BONDURAND (La Villa – Centre culturel de Ganshoren)
18. Audrey BONHOMME (Centre culturel de Verviers)
19. Jean-Louis BONMARIAGE (Centre culturel de Durbuy)
20. Omar BOUCHAROUF (Centre culturel d'Andenne)
21. Julie BOUCHAT (Foyer culturel Henri Simon – Centre culturel de Sprimont)
22. Marc BOUILLE (Centre culturel de Saint-Georges-sur-Meuse)
23. Pascal BOUILLON (Centre culturel de Bertrix)
24. Olivier BOVY (Centre culturel de Chênée)
25. Thibaut BROHET (Le Foyer – Centre culturel de Perwez)
26. Laurence BROKA (Centre culturel de Chênée)
27. Francine BRUNIN (Wolubilis – Centre culturel de Woluwe-Saint-Lambert)
28. Régis CAMBRON (Centre culturel Sivry-Rance)
29. Martine CARTIAUX (Crac's – Centre culturel de Sambreville)
30. Audrey CASTELA (Centre culturel de Remicourt)
31. Vanille CHAIS (Centre culturel de Leuze-en-Hainaut)
32. Dyana CHARDOME (Le Brass – Centre culturel de Forest)
33. Anne-Christine CHARLIER (Centre culturel de Durbuy)
34. Zoé CHEVALIER (Foyer socioculturel d'Antoing)
35. Justine CONSTANT (Coopération culturelle Régionale/Liège)
36. Julien COOS (Centre culturel de Bièvre)
37. Virginie CORDIER (La Vénerie – Centre culturel de Watermael-Boitsfort)
38. Sébastien CREPPE (Centre culturel de Welkenraedt)

39. Stéphanie CROQUET (Centre culturel de Jodoigne-Orp-Jauche)
40. Pascal DABE (Centre culturel de Bièvre)
41. Justine DANDOY (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
42. Paulette DANLEU (Le Senghor – Centre culturel d'Etterbeek)
43. Delphine DASSIS (Centre culturel de Chênée)
44. Eric DAVE (Foyer culturel de Doische)
45. Michèle DE COSTER (CCPAC- Centre culturel de Pont-à-Celles)
46. Axel DE RIDDER (Centre culturel de Bertrix)
47. Paul de STEXHE (Centre culturel de Gerpinnes)
48. Fabienne DE VUYST (Centre culturel Haute-Sambre)
49. France DEBLAERE (Wolubilis – Centre culturel de Woluwe-Saint-Lambert)
50. Julie DECHAMPS (Arrêt 59 – Foyer culturel de Peruwelz)
51. Carine DECHAUX (Centre culturel des Roches de Rochefort)
52. Olivier DEFOIX (Wolubilis – Centre culturel de Woluwe-Saint-Lambert)
53. Adeline DEGRAUX (Centre culturel de Gerpinnes)
54. Laurence DELSAUTE (Centre culturel de Welkenraedt)
55. Pascale DEMEUSE (Centre culturel de Frameries)
56. Svetlana DEMYSHEVA (Centre culturel de Leuze-en-Hainaut)
57. Tristan DENAEYER (Centre culturel de Chapelle-lez- Herlaimont)
58. Ludovic DEVRIENDT (Centre culturel d'Ittre)
59. Silvana DI CALOGERO (Centre culturel de Gerpinnes)
60. Lisa DI SANTE (Centre culturel de Chapelle-lez-Herlaimont)
61. Pierre DION (Centre culturel de Bièvre)
62. Pierre DISTER (L'Armillaire – Centre culturel de Jette)
63. Monique DODET (Centre culturel d'Havelange)
64. Mélanie DUFRANNE (Foyer socioculturel d'Antoing)
65. Delphine DUJARDIN (Centre culturel des Roches de Rochefort)
66. Dorothée DUJEU (Centre culturel de Walcourt)
67. Cécile DUPONT (Foyer culturel de Florennes)
68. Nathalie DUPONT (Foyer culturel de Beloeil)
69. Christelle EVRARD (Centre culturel de Saint-Georges-sur-Meuse)
70. Laurence EVRARD (Centre culturel de Welkenraedt)
71. Catherine FAGNART (Centre culturel d'Ans)
72. Pierre FASBENDER (Centre culturel de Habay)
73. Véronique FAUCONNIER (Foyer culturel de Manage)
74. Marie FLAMME (Centre culturel de Silly)
75. Frédéric FOURNES (Le Brass – Centre culturel de Forest)
76. Murielle FRENAY (Le Foyer culturel de Jupille et Wandre)
77. Axelle FUKS (Les Variétés – Centre culturel d'Amay)
78. Jonas GAZON (Centre culturel de Chênée)
79. Patricia GIARGERI (Centre culturel de Farciennes)
80. Quentin GILET (Foyer culturel Henri Simon – Centre culturel de Sprimont)
81. Cynthia GODART (Centre culturel de Frameries)
82. Cédric GOFFIN (Centre culturel de Habay)
83. Marie GOOR (Centre culturel de Chênée)
84. Ingrid GOSSIAUX (Crac's – Centre culturel de Sambreville)

85. Edith GRANDJEAN (Wolubilis – Centre culturel de Woluwe-Saint-Lambert)
86. Patrice GRIGNARD (Foyer culturel Henri Simon – Centre culturel de Sprimont)
87. Renaud GRIGOLETTO (Centre culturel de Saint-Georges-sur-Meuse)
88. Laurent HABRAN (Foyer culturel de Florennes)
89. Marianne HAINEAUX (Centre culturel de Bertrix)
90. Marie HARDY (Centre culturel de Bièvre)
91. Marie HEYLBROECK (Centre culturel de Silly)
92. Marie-Jeanne HONNOF (L’Ecrin – Centre culturel d’Eghezee)
93. Martine HOST (Foyer socioculturel d’Antoing)
94. Annick HOUCARD (Centre culturel de Bertrix)
95. Céline HUICQ (Foyer socioculturel d’Antoing)
96. Catherine HUSSON (Wolubilis – Centre culturel de Woluwe-Saint-Lambert)
97. Benjamine HUYGHE (Centre culturel de Welkenraedt)
98. Fabrice IMBERT (L’Entrela – Centre culturel d’Evere)
99. Manon ISTASSE (Eden – Centre Culturel de Charleroi)
100. Stéphane JACOB (La Vénerie – Centre culturel de Watermael-Boitsfort)
101. Catherine JANSSEN (Les Chiroux – Centre culturel de Liège)
102. Géraldine JORDENS (Foyer culturel Henri Simon – Centre culturel de Sprimont)
103. Hélène JOSSE (Centre culturel de Philippeville)
104. Stéphane KARNIER (Centre culturel de Walcourt)
105. Stéphane KINET (Les Variétés – Centre culturel d’Amay)
106. Françoise KOLEN (Centre culturel du Brabant Wallon)
107. Olivia KROPEK (Centre culturel d’Ittre)
108. Patrice-François LACROIX (Centre culturel de la Ville d’Aubange)
109. Adrien LADURON (Centre culturel Haute-Sambre)
110. Charlotte LALAU (Wolubilis – Centre culturel de Woluwe-Saint-Lambert)
111. Lara LALMAN (La Concertation-Action Culturelle Bruxelloise Asbl)
112. Elodie LAMBERT (Foyer culturel Henri Simon – Centre culturel de Sprimont)
113. Nadine LAMBERT (Centre culturel de Durbuy)
114. Sabine LAPOTRE (Centre culturel de Walcourt)
115. Christian LASSAUX (Centre culturel de Seraing)
116. Sarah LAUNOIS (Foyer culturel de Manage)
117. Carole LAURENT (Centre culturel de Silly)
118. Frédéric LAURENT (Centre culturel de Chapelle-lez- Herlaimont)
119. Emilie LAVAUX (Centre culturel de Genappe)
120. Jacques-Yves LE DOCTE (Maison de la Création – Centre culturel Bruxelles-Nord)
121. Marc LECLEF (La Posterie – Centre culturel de Courcelles)
122. Céline LECOCQ (Centre culturel du Roeulx)
123. Amik LEMAIRE (L’Armillaire – Centre culturel de Jette)
124. Roberta LEMBO (Foyer culturel de Beloeil)
125. Hong LI (L’Armillaire – Centre culturel de Jette)
126. Tatiana LIETARD (Foyer culturel de Beloeil)
127. Catherine LIEVENS (L’Armillaire – Centre culturel de Jette)
128. Céline LOECKX (Centre culturel de Dinant)

129. Christophe LOMBARDI (Les Variétés – Centre culturel d’Amay)
130. Sylvia LORENZO BIVAZO (Centre culturel de Chapelle-lez- Herlaimont)
131. Valérie LOSSIGNOL Central – Centre culturel de La Louvière)
132. Nathalie LOURTIE (Centre culturel d’Ittre)
133. Nine LOUVEL (Le Brass – Centre culturel de Forest)
134. Christophe LOYEN (Centre culturel de Chênée)
135. Sophie LOYEN (Centre culturel de Chênée)
136. Valérie LOZET (Wolubilis – Centre culturel de Woluwe-Saint-Lambert)
137. Francesca MAGAGNI (La Concertation-Action Culturelle Bruxelloise Asbl)
138. Laurence MAGEROTTE (Centre culturel de Bastogne)
139. Maud MALLET (Centre culturel Mouscronnois)
140. Leila MARCHANDISE (Centre culturel Ourthe et Meuse)
141. Nora MARCOLUNGO (Centre culturel Ourthe et Meuse)
142. Agnès MARLIER (Centre culturel de Walcourt)
143. Véronique MARTIN (Foyer socioculturel d’Antoing)
144. Eric MAT (Atrium 57 – Centre culturel de Gembloux)
145. Virginie MATHE (Centre culturel de Bastogne)
146. Sandrine MATHEVON (Le Jacques Franck – Centre culturel de Saint-Gilles)
147. Pierre MATIVA (Centre culturel de Wanze)
148. François MAWET (Centre culturel de Durbuy)
149. Ines MENDES (Culture Point Wapi Asbl)
150. Michèle MENETRIER (Centre culturel de Braine-Le-Comte)
151. Bénédicte MERLAND (Les Chiroux – Centre culturel de Liège)
152. Céline MEURICE (Foyer culturel Henri Simon – Centre culturel de Sprimont)
153. Bernard MICHEL (Centre culturel de Fosses-La-Ville)
154. Béatrice MINH (La Concertation-Action Culturelle Bruxelloise Asbl)
155. Dounia MOJAHID (Le Brass – Centre culturel de Forest)
156. Catherine MOSSAY (Centre culturel d’Ans)
157. Jonathan MOTTARD (Centre culturel de Saint-Georges-sur-Meuse)
158. Bernard MOTTET (Centre culturel de Rossignol – Tintigny)
159. Frédéric MULLER (Centre culturel de Dison)
160. Laurence MULLER (Foyer socioculturel d’Antoing)
161. Julien MUTOMBO (Crac’s – Centre culturel de Sambreville)
162. Marylène NEMERY (Centre culturel de Bertrix)
163. Samuel NICOLAÏ (Centre culturel de Remicourt)
164. Mathilde NIHANT (Centre culturel de Remicourt)
165. Sarah PAQUOT (Centre culturel d’Ans)
166. Hervé PERSAIN (Centre culturel de l’Arrondissement de Huy)
167. Chloé PEVENASSE (Centre culturel de Gerpinnes)
168. Franck PEZZA (Crac’s – Centre culturel de Sambreville)
169. Alexandra PHILIPPE (Centre culturel de Spa – Jalhay – Stoumont)
170. Pascale PIERARD (Centre culturel Ourthe et Meuse)
171. Olivier PIERART (Centre culturel de Chênée)
172. Tamara PIERNO (L’Armillaire – Centre culturel de Jette)
173. Nancy PIERRET (Centre culturel Ourthe et Meuse)
174. Christine PILETTE (Centre culturel d’Anderlues)

175. Didier PIRSOUL (Centre culturel de Bertrix)
176. Véronique PISCART (Centre culturel de Hotton)
177. Angélique PONCELET (Centre culturel de Bastogne)
178. François PRUMONT (Centre culturel Local de Hastière)
179. Rozenn QUERE (Le Brass – Centre culturel de Forest)
180. Céline RALLET (Le Senghor – Centre culturel d’Etterbeek)
181. Virginie RANSART (Centre culturel de Chênée)
182. Benoît RAOULT (L’Ecrin – Centre culturel d’Eghezee)
183. Stéphanie REGIBEAU (Centre culturel de Bastogne)
184. France REMOUCHAMPS Centre Culturel De Herstal
185. Caroline RENAULD (Centre culturel Ourthe et Meuse)
186. Fabienne RENSONNET (Centre culturel de Chênée)
187. Axelle RISSELIN (Centre culturel du Pays des Collines)
188. Christelle ROBERT (Centre culturel de Bertrix)
189. Patrick ROBERT (Centre culturel de Frameries)
190. Julie-Anaïs ROSE (Espace Bernier – Centre culturel de Waterloo)
191. Pierre SABBE (Foyer socioculturel d’Antoing)
192. Céline SAMPAIX (Centre culturel de Habay)
193. Florian SARTIAUX (Centre culturel de Durbuy)
194. Karim SARTON (Centre culturel d’Ittre)
195. Nadia SCHNOCK (Centre culturel de Walcourt)
196. Catherine SCUROLE (Centre culturel de Theux)
197. Françoise SERVAIS (Centre Culturel de Stavelot – Trois-Ponts)
198. Isabelle SIMON (Centre culturel de Welkenraedt)
199. Fleur SIZAIRE (Maison culturelle de Quaregnon)
200. Anne SOGGIA (Crac’s – Centre culturel de Sambreville)
201. Caroline SOILLE (Centre culturel de Durbuy)
202. Etienne STRUYF (Centre culturel d’Ottignies – Louvain-La-Neuve)
203. Franck SUZANNE (Foyer socioculturel d’Antoing)
204. Valérie t’SERSTEVENS (Foyer culturel Henri Simon – Centre culturel de Sprimont)
205. Naoufel TEJARTI (L’Armillaire – Centre culturel de Jette)
206. Simon THIELMANN (Centre culturel de Welkenraedt)
207. Alain THOMAS (Centre culturel de Bertrix)
208. Chantal THUNUS (Centre culturel de Welkenraedt)
209. Joannie THYS (Centre culturel de Fosses-La-Ville)
210. Shoreheh TIYANAR (Le Senghor – Centre culturel d’Etterbeek)
211. Katheline TOUMPSIN (Centre culturel de Leuze-en-Hainaut)
212. Marylène TOUSSAINT (Centre culturel – Théâtre De Namur)
213. Vincent TOZZINI (Centre culturel d’Ans)
214. Pia VAN BOXTEL (Le Senghor – Centre culturel d’Etterbeek)
215. Zoé VAN CAMPEHOUT (Centre culturel de Bièvre)
216. Catherine VAN DEN OSTENDE (Centre culturel du Beau Canton Chiny-Florenville)
217. Nicky VAN DURME (Centre culturel de Habay)
218. Charlotte VAN HERCK (L’Armillaire – Centre culturel de Jette)

219. Laurence VAN OOST (Centre Cculturel de Colfontaine)
220. Laurent VANBERGIE (Centre culturel d'Enghien)
221. Laurence VANDERMEREN (CCPAC – Centre culturel de Pont-à-Celles)
222. Elise VANTILCKE (L'Armillaire – Centre culturel de Jette)
223. Clara VENTRE (La Posterie – Centre culturel de Courcelles)
224. Georges VENTURINI (Centre culturel Christian Colle de Couvin)
225. Caroline VERMEULEN (L'Armillaire – Centre culturel de Jette)
226. Charline VIDTS (Foyer culturel de Beloeil)
227. Florence VINCENT (Centre culturel de Gerpinnes)
228. Danielle VOSS (Centre culturel de Bertrix)
229. Graziella WATTECAMPS (Foyer socioculturel d'Antoing)
230. Thierry WENES (Centre culturel de Fosses-La-Ville)
231. Valentin WERY (Foyer culturel de Beloeil)
232. Michaël WILLEMS (Centre culturel d'Engis)
233. Emma WINBERG (Foyer socioculturel d'Antoing)
234. Emilie WINDELS (Centre culturel d'Ans)
235. Jérôme WYN (Les Chiroux – Centre culturel de Liège)

Associations adhérentes

Les associations adhérentes soutiennent l'action de l'ASTRAC sans siéger à l'Assemblée générale.

Le statut d'adhérent s'acquiert annuellement par le paiement d'une cotisation.

La liste reprend les associations du secteur des Centres culturels en ordre de cotisation 2021 au 31/12/2021. Elles sont classées par code postal.

1. Maison de la Création – Bruxelles-Nord (1020)
2. Centre culturel de Schaerbeek (1030)
3. Espace Senghor – Centre culturel d'Etterbeek (1040)
4. Jacques Franck – Centre culturel de Saint-Gilles (1060)
5. La Concertation asbl – Action Culturelle Bruxelloise (1060)
6. Escale du Nord – Centre culturel d'Anderlecht (1070)
7. Archipel 19 – Centre culturel de Berchem-Sainte-Agathe et de Koekelberg (1081-1082)
8. La Villa – Centre culturel de Ganshoren (1083)
9. L'Armillaire – Centre culturel de Jette (1090)
10. L'Entrela – Centre culturel d'Evere (1140)
11. La Vénerie – Centre culturel de Watermael-Boisfort (1170)
12. Le Brass – Centre culturel de Forest (1190)
13. Wolubilis – Centre culturel de Woluwe-Saint-Lambert (1200)
14. Centre culturel de Rixensart (1332)
15. Pôle culturel – Centre culturel d'Ottignies – Louvain-la-Neuve (1340)
16. Le Foyer – Centre culturel de Perwez (1360)
17. Centre culturel de Jodoigne et Orp-Jauche (1370)
18. Espace Bernier – Centre culturel de Waterloo (1410)
19. Centre culturel de Braine-l'Alleud (1420)
20. Centre culturel de Rebecq (1430)
21. Centre culturel d'Ittre (1460)
22. Centre culturel de Genappe (1470)
23. Théâtre du Gymnase – Centre culturel de Tubize (1480)
24. Centre culturel du Brabant Wallon (1490)
25. Les Chiroux – Centre culturel de Liège (4000)
26. Coopération culturelle régionale– Liège (4000)
27. Foyer culturel de Jupille – Wandre (4020)
28. Centre culturel Ourthe et Meuse (4031)
29. Centre culturel de Chênée (4032)
30. Centre culturel de Herstal (4040)
31. Centre culturel de Seraing (4100)
32. Foyer culturel Sprimont – Henry Simon – (4140)
33. Centre culturel de Braives-Burdinne (4260)
34. Centre culturel d'Hannut (4280)
35. Passage 9 – Centre culturel de Waremme (4300)
36. Centre culturel de Remicourt (4350)
37. Centre culturel de Flémalle (4400)

38. Centre culturel de Ans (4432)
39. Centre culturel de Saint-Georges-Sur-Meuse (4470)
40. Centre culturel d'Engis (4480)
41. Centre culturel de l'Arrondissement de Huy (4500)
42. Centre culturel de Wanze (4520)
43. Les Variétés – Centre culturel d'Amay (4540)
44. Centre culturel de Marchin (4570)
45. Centre culturel de Soumagne (4630)
46. Centre culturel de Verviers (4800)
47. Centre culturel de Dison (4820)
48. Centre culturel de Welkenraedt (4840)
49. Centre culturel de Spa-Jalhay-Stoumont (4900)
50. Centre culturel de Theux (4910)
51. Centre culturel de Stavelot-Trois Ponts (4970)
52. Centre culturel de Namur (5000)
53. Atrium 57 – Centre culturel de Gembloux (5030)
54. CRAC'S – Centre culturel de Sambreville (5060)
55. Centre culturel de Fosses-la-Ville (5070)
56. Centre culturel de Floreffe (5150)
57. Centre culturel de Andenne (5300)
58. L'Ecrin – Centre culturel d'Eghezée (5310)
59. Centre culturel d'Havelange (5370)
60. Centre culturel régional de Dinant (5500)
61. Centre culturel d'Hastière (5540)
62. Centre culturel de Bièvre (5555)
63. Centre culturel de Beauraing (5570)
64. Centre culturel des Roches de Rochefort (5580)
65. Centre culturel de Ciney (5590)
66. Centre culturel de Philippeville (5600)
67. Foyer culturel de Florennes (5620)
68. Centre culturel de Walcourt (5650)
69. Centre culturel Christian Colle Couvin (5660)
70. Centre culturel Action Sud (5670)
71. Foyer culturel de Doische (5680)
72. L'Eden – Centre culturel de Charleroi (6000)
73. Centre culturel de Anderlues (6150)
74. La Posterie – Centre culturel de Courcelles (6180)
75. Fleurus Culture (6220)
76. Centre culturel Pont-à-Celles (6238)
77. Centre culturel d'Aiseau-Presles (6250)
78. Centre culturel de Gerpinnes (6280)
79. Centre culturel de Chimay (6464)
80. Centre culturel local de Sivry-Rance (6470)
81. Centre culturel Haute Sambre (6530)
82. Centre culturel de Momignies (6590)
83. Centre culturel de Bastogne (6600)

84. Maison de la Culture de Arlon – Centre culturel régionale du Sud-Luxembourg (6700)
85. Centre culturel d’Habay (6720)
86. Centre culturel de Rossignol-Tintigny (6730)
87. Centre culturel de la ville d’Aubange (6791)
88. Centre culturel de Libramont-Chevigny (6800)
89. Centre culturel du Beau Canton Chiny-Florenville (6810)
90. Centre culturel de Bertrix (6880)
91. Maison de la Culturel Famenne-Ardenne (6900)
92. Centre culturel de Durbuy (6940)
93. Centre culturel de Nassogne (6950)
94. Centre culturel de Hotton (6990)
95. Centre culturel de Soignies (7060)
96. Centre culturel du Roeulx (7070)
97. Centre culturel de Frameries (7080)
98. Centre culturel de Braine-le-Comte (7090)
99. Central – Centre culturel régional du Centre – La Louvière (7100)
100. Le Sablon – Centre culturel de Morlanwelz (7141)
101. Centre culturel de Chapelle-Lez-Herlaimont (7160)
102. Centre culturel de Manage (7170)
103. Centre culturel de Boussu (7300)
104. Centre culturel de Saint-Ghislain (7330)
105. Centre culturel de Colfontaine (7340)
106. Maison culturelle de Quaregnon (7390)
107. Maison de la Culture de Tournai (7500)
108. Culture.Wapi (7500)
109. Arrêt 59 – Foyer culturel de Peruwelz (7600)
110. Foyer socioculturel d’Antoing (7640)
111. Centre Marius Staquet – Centre culturel de Mouscron (7700)
112. CCCW – Centre culturel de MJC Comines Warneton (7780)
113. Maison Culturelle – Ath (7800)
114. Centre culturel de Silly (7830)
115. Centre culturel d’Enghien (7850)
116. Centre culturel René Magritte – Lessines (7860)
117. Centre culturel de Leuze en Hainaut (7900)
118. Centre culturel du Pays des Collines (7910)
119. Centre culturel de Beloeil (7972)



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021 ET PLAN D'ACTION 2022

TABLE DES MATIÈRES

L'ASTRAC, le Réseau des professionnels en Centres culturels	3
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021	7
Introduction	9
Réalizations et initiatives en 2021 au regard des enjeux et du cahier des charges et du plan d'action 2017-2022	11
Moyens de l'asbl, situation financière	16
PLAN D'ACTION 2022	19
Perspectives 2022	21
A propos du budget 2022	27
ANNEXES	
Membres effectifs de l'asbl ASTRAC	31
Associations adhérentes	37



L'ASTRAC est soutenue par La Fédération Wallonie-Bruxelles et le Service Public de Wallonie. Elle est membre de l'ENCC, le Réseau européen des Centres culturels et de l'ACC, l'Association des Centres culturels.

